

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 27 MARS 2018

ARRONDISSEMENT
DE NIMES
Secrétariat des Assemblées

Date d'affichage :

PROCES-VERBAL DES DEBATS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 27 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, et le vingt-sept du mois de mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans la salle ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville.

Présents : Monsieur le Maire Eddy VALADIER, Madame Dominique NOVELLI, 1^{er} Adjointe au Maire, Monsieur Jean-Pierre GARCIA, Madame Berta PEREZ, Monsieur Xavier PERRET, Madame Catherine HARTMANN, Monsieur Alex DUMAGEL, Madame Géraldine BREUIL, Monsieur Christophe SEVILLA, Monsieur Serge GILLI, Madame Alice MATTERA, Monsieur Joël PASSEMARD, Madame Nadia ARCHIMBAUD, Monsieur Bruno VIGUÉ, Madame Sylvie AJMO-BOOT, Madame Danielle DECIS, Monsieur Frédéric BRUNEL, Monsieur Benjamin GUIDI, Monsieur Christophe CONTASTIN, Madame Christine BORRY, Madame Patricia BONARDI, Madame Dominique MARTIN, Conseillers Municipaux.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code général des collectivités territoriales :

Monsieur Alain VULTAGGIO, qui a donné procuration à Monsieur Eddy VALADIER
Madame Lauris PAUL, qui a donné procuration à Madame Dominique NOVELLI
Monsieur Cédric SANTUCCI, qui a donné procuration à Monsieur Frédéric BRUNEL
Madame Julie FERNANDEZ, qui a donné procuration à Monsieur Jean-Pierre GARCIA
Madame Vanessa BERJON, qui a donné procuration à Monsieur Christophe SEVILLA
Monsieur Gilbert COLLARD, qui a donné procuration à Madame Patricia BONARDI
Monsieur Christophe LEFEVRE, qui a donné procuration à Madame Dominique MARTIN

Absents (excusés) : Monsieur Alfred MAURO, Madame Frédérique CORDESSE, Monsieur Christian BALLOUARD, Madame Catherine POUJOL.

L'assemblée étant en nombre pour délibérer, le Maire déclare la séance ouverte et invite le Conseil à nommer celui de ses membres qui doit remplir les fonctions de Secrétaire pendant la session.

Monsieur Christophe CONTASTIN désigné, prend place au Bureau.

Eddy VALADIER : Je vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil municipal du mardi 27 mars 2018 en procédant à l'appel.

Le quorum étant atteint, nous pourrions délibérer valablement.

Mes chers collègues, vendredi 23 mars, Radouane LAKDIM, odieux terroriste islamiste, a mené une série d'attaques à Carcassonne et à Trèbes. Le bilan de ce carnage s'est alourdi au fil des heures, faisant quatre morts et plusieurs blessés dont un reste en état grave. Avant d'être abattu par le GIGN dont je veux ici saluer le professionnalisme et l'efficacité, le terroriste a ôté la vie à Monsieur Jean MAZIERES, viticulteur sexagénaire, père d'un enfant ; Monsieur Hervé SOSNA, un client du Super U de Trèbes, âgé de 65 ans qui faisait ses courses ; Monsieur Christian MEDVES, 50 ans, chef boucher de cette enseigne. Un peu plus tard, le lieutenant-colonel du groupement de gendarmerie de l'Aude, Arnaud BELTRAME, âgé de 45 ans, s'est offert comme otage au terroriste retranché, sauvant la vie d'un otage civil. Vers 14h, le terroriste a lâchement assassiné le lieutenant-colonel BELTRAME qui est tombé en héros.

En leur mémoire, je vous remercie de bien vouloir observer une minute de silence.

Hommage aux victimes du terrorisme du 23 mars.

Je vous remercie. Chacune et chacun d'entre vous avez reçu l'ordre du jour du Conseil municipal de ce mardi 27 mars 2018 avec les notes explicatives de synthèse en amont de chaque délibération. Vous avez reçu sur table un complément et modification de la délibération 2018/03-27 concernant les travaux d'amélioration du niveau de sécurité de l'immeuble Cazelles. Comme à l'habitude, le moment venu, si vous souhaitez une petite interruption de séance pour en prendre connaissance, je vous l'accorderai avec plaisir.

Approbation du procès-verbal des débats du 20 février 2018

Eddy VALADIER : Vous avez également reçu le compte rendu du Conseil municipal du 20 février 2018. Celui-ci appelle-t-il des remarques de votre part ? Madame BONARDI.

Patricia BONARDI : Je n'ai pas beaucoup parlé. C'était au sujet du Boat, cela n'a pas été mentionné.

Eddy VALADIER : Si j'ai bonne mémoire, je crois que ce jour-là, on a aussi eu des soucis d'enregistrement de prise de parole. C'était à quel moment ?

Quelles pages ? Parce qu'on a eu pas mal d'interventions hors micro. Ou à quelle délibération ?

Moi aussi parfois, je n'ai pas toujours le bon réflexe, Madame BONARDI, là vous m'avez sollicité pour une prise de parole que je vous accorde, il faut que vous appuyez et que vous me laissiez le temps d'appuyer, sinon par exemple là, les propos que vous venez de tenir n'ont pas pu être enregistrés. Réappuyez, je vous recède la parole.

Patricia BONARDI : Alors, c'est au sujet de ces bateaux qui passaient de Beaucaire à Saint-Gilles. Je vous avais signalé que c'était à CCBTA. Ce n'était pas la Ville parce que vous étiez parti de Beaucaire. C'est tout.

Eddy VALADIER : Donc, ce que je vous propose c'est que dans le compte rendu de ce Conseil municipal, c'est-à-dire celui du 27 mars, nous rajoutions qu'au Conseil municipal du 20 février, vous aviez fait une intervention probablement non enregistrée qui nous précisait que la compétence port fluvial était portée par la Communauté de communes de Terre d'Argence et non pas par la Commune de Beaucaire. Est-ce que cela vous convient ?

Patricia BONARDI : Tout à fait.

Eddy VALADIER : Nous faisons comme cela. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Madame MARTIN, non plus ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Moyennant cette modification ? Adopté, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

1. Information du Conseil Municipal relative aux décisions prises par Monsieur le Maire

Eddy VALADIER : Délibération 1, chacune et chacun d'entre vous avez reçu des informations du Conseil municipal relatives aux décisions prises par moi-même ou par délégation par nos adjoints.

Y a-t-il des demandes de précision sur l'un de ces actes ? Pas de remarques ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

PREND ACTE

2. Approbation du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Gilles (PLU)

Eddy VALADIER : Avant de passer à la délibération 2 qui concerne l'approbation du Plan local d'urbanisme de notre commune, j'attire votre attention sur la nécessité pour les élus qui seraient concernés, notamment par un lien de parenté suffisamment proche, que vous ne devez ni voter ni rapporter et qu'au moment du vote, je vous demanderai de quitter cette salle.

Sur ces éléments, je cède la parole à Monsieur Serge GILLI.

Serge GILLI : Merci. Comme vous avez pu le constater, le document est assez fourni. J'ai fait un petit résumé succinct mais assez précis tout de même.

Le plan d'occupation des sols dont la dernière révision générale a été approuvée le 20 décembre 2001 ne répondait plus aux enjeux du développement du territoire, mais également au contexte normatif législatif. La Commune de Saint-Gilles a engagé par diverses délibérations dont la première prise en 2006 l'élaboration du plan local d'urbanisme.

Depuis le 27 mars 2017, et en vertu de la loi Alur, le POS de la commune de Saint-Gilles est caduc. Par conséquent, depuis le règlement national d'urbanisme (RNU) s'applique sur la Commune. Le RNU c'est le règlement qui est supervisé directement par la Préfecture.

Le projet de PLU s'inscrit dans un juste équilibre pour assurer un développement urbain structuré entre la densification de l'espace urbain et la valorisation du patrimoine du Centre ancien, entre l'extension de l'urbanisation et la préservation des espaces naturels agricoles dans une logique globale de modération de la consommation d'espace ainsi que de préservation des milieux naturels, notamment des corridors écologiques.

Pour rappel, notre dossier de PLU pour approbation est composé des pièces suivantes :

- un rapport de présentation intégrant l'évaluation environnementale ;
- un PADD, projet d'aménagement et de développement durable débattu en Conseil municipal le 16 juillet 2016, puis le 21 février 2017 ;
- des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sur les deux secteurs la ZAC des Vergers et le secteur Sud Espeyran ;
- des règlements écrits et graphiques et enfin
- des annexes.

A la suite de l'arrêt du projet de PLU en juillet 2017, le projet PLU a été transmis pour avis aux personnes publiques associées et communes limitrophes, ce sont le département, l'État, la Région, tout ce qui est concerné. Il a également fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale, les recours d'avis rendu sont globalement favorables, assortis de réserves ou observations pour certains. Treize avis favorables avec recommandations, observations et 22 avis réputés favorables rendus ou non après le délai de trois mois.

Monsieur le Maire a apporté une réponse à l'ensemble des remarques ou observations issues des avis des personnes publiques associées. C'est aussi présenté au commissaire-enquêteur intégré dans ce rapport d'enquête.

Une enquête publique s'est tenue le 7 novembre 2017 au 8 décembre 2017 inclus. Selon le rapport du commissaire-enquêteur, la procédure d'enquête est régulière et la concertation préalable a permis à la population de faire connaître ses attentes. Elle s'est déroulée dans un esprit de démarche citoyenne qu'il faut saluer. Le dossier mis à disposition permettait au public de comprendre les options retenues par la municipalité lors de l'élaboration de ce projet de PLU. Le commissaire-enquêteur a par conséquent émis un avis favorable au PLU avec les réserves suivantes :

- d'examiner et de prendre en considération les remarques du commissaire-enquêteur ;
- de suivre d'effet les engagements pris par Monsieur le Maire de Saint-Gilles sur les observations recueillies lors de la consultation des personnes publiques associées visant à compléter ou modifier le dossier PLU soumis à enquête publique.

Aussi, le projet PLU arrêté en juillet 2017, au vu des avis des personnes publiques associées et des conclusions du commissaire-enquêteur a été modifié.

Pour conclure, les compléments apportés constituent des ajustements mineurs et ne modifient pas substantiellement l'économie générale du projet du PLU arrêté en Conseil municipal du 7 juillet 2017.

Eddy VALADIER : Merci, Monsieur GILLI. Ce qui me permet de saluer l'excellent et lourd travail mené par nos services et en particulier par notre service de l'urbanisme sous la houlette de notre collègue adjoint Serge GILLI.

Y a-t-il des questions ? Allez-y, Madame BONARDI.

Patricia BONARDI : Moi, ce que je voulais savoir, c'est pour quel motif le préfet a-t-il reporté en 2020 la réalisation de plus de 100 logements sociaux ? Quelles sont vos explications ? C'était marqué dans objectif Gard.

Eddy VALADIER : Oui. Alors, là nous sommes sur le projet de PLU, on n'est pas sur objectif Gard, Madame BONARDI. Mais je vous répondrai tout de même à cette question.

La ville de Saint-Gilles par ma voix a demandé à Monsieur le préfet du Gard, conformément à une possibilité de la réglementation, de surseoir à nos obligations de rattrapage de notre déficit de logement locatif social. Je l'assume pleinement, considérant que notre collectivité, au regard de ses difficultés notamment sociales, pouvait et devait demander à l'État de surseoir au moins jusqu'en 2020, à nos obligations, nous laissant le temps – je l'espère – de redresser financièrement cette collectivité, de la reconstruire, de la réaménager, d'y construire des équipements. Effectivement, j'ai sollicité l'État sur ce sujet et l'État a répondu favorablement à ma demande.

Y a-t-il d'autres questions ? Donc celles et ceux qui pouvaient être concernés, alors je sais qu'aucun n'est concerné à titre personnel, mais il y a parfois des liens de parenté et pour ne pas fragiliser ce document important pour l'avenir de cette collectivité, je vous demande de sortir quelques instants. Comme ça, on sécurise la procédure.

Ceci étant fait, sur ce plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Gilles, qui est contre ? Qui s'abstient ? Alors quatre puisque je le précise, Madame MARTIN nous a apporté la procuration de Monsieur LEFEVRE, donc quatre abstentions. Approuvé à la majorité, je vous remercie.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ (POUR : 21 ; ABSTENTIONS : 4)

N'ont pas pris part au vote et ont quitté la séance : Monsieur Jean-Pierre GARCIA, Madame Berta PEREZ, Madame Géraldine BREUIL, Monsieur Joël PASSEMARD

3. Signature des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO) - Contrat de ville de Nîmes Métropole 2018-2020

Eddy VALADIER : Délibération 3, je cède la parole à Madame Géraldine BREUIL, adjointe au Maire.

Géraldine BREUIL : Donc, la signature de la convention d'objectifs, fait état dans la circulaire du 15 octobre 2014, d'une durée de trois ans et permet aux associations les plus structurantes de pouvoir avoir une durée d'action qui soit pérenne par des financements qui soient sécurisés pendant les trois prochaines années.

La ville de Saint-Gilles a pu avec Nîmes Métropole définir les trois associations qui pouvaient faire appel à ces conventions pluriannuelles d'objectifs : la Croisée, Présence 30 Aidar et les Petits Débrouillards.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions d'objectifs.

Est-ce que vous avez des questions ?

Eddy VALADIER : Allez-y, Madame BONARDI.

Patricia BONARDI : Alors, ce que je voulais savoir c'est : qu'est-ce qu'une association plus structurante qu'une autre ? Il faut faire la différence entre une association comme la Croisée, je pense, et Présence 30 qui a un but commercial de service.

Géraldine BREUIL : Non. Est-ce que vous avez pu lire chacune des conventions ? Est-ce que vous avez pris le temps de les lire ?

Patricia BONARDI : Oui, justement ce n'est pas très clair pour moi.

Géraldine BREUIL : Je vous pose la question parce qu'en fait, dans les conventions qui sont mises en annexes de la délibération, celle concernant Présence 30 Aidar fait état des actions qu'ils mènent. Ce n'est pas à titre privé ni commercial. Ce sont des chantiers éducatifs, c'est-à-dire qu'ils prennent des jeunes en situation difficile ou en perte de repères et qu'ils les font travailler pour rendre service à la collectivité de diverses manières, que ça soit l'entretien d'un quartier, que ça soit arracher de l'herbe, etc. mais ce n'est absolument pas à titre privé. Il ne faut pas confondre Présence 30 le service à la personne et l'association Présence 30 Aidar dont fait l'objet de cette convention. Ce n'est pas du tout la même chose.

Patricia BONARDI : Oui, mais bon, c'est embrouillé tout cela parce que Présence 30 plus Aidar... ce n'est pas très clair.

Géraldine BREUIL : Il n'y a absolument rien de flou là-dedans. Je vais vous donner un exemple : il peut y avoir une entreprise qui demain se monte et s'appelle Mairie City, c'est une entreprise. Elle aura en effet un mot commun dans sa dénomination mais cela n'aura rien à voir avec la mairie de Saint-Gilles. Là, ce n'est pas du tout la même structure et ce n'est pas non plus du tout les mêmes objectifs, il n'y a pas de rémunération ni de services à la personne, ni de prix horaire...

Eddy VALADIER : Pour vous rassurer peut-être Madame BONARDI, cela fait plusieurs années que ces trois associations interviennent sur la collectivité. Alors, vous me direz ce n'est pas parce que ça fait plusieurs années que, j'entends bien, mais ce qui vous est présenté ce soir, ce n'est rien de plus que ce qui vous a été présenté les quatre années précédentes sauf que, à la demande notamment de l'État, pour les associations structurantes, il y a eu volonté d'accorder un engagement sur trois ans pour les pérenniser dans leur financement, que ce soit les financements de notre collectivité, du conseil départemental, de l'agglomération ou de l'État. Sur le fond, il n'y a pas de modification d'objectifs par rapport à ce que vous connaissiez les années précédentes et en termes d'engagement financier, nous sommes sur les mêmes niveaux que les années précédentes. Il n'y a pas d'engagement financier supérieur de notre collectivité et je dirais même que comme il n'y a pas d'engagement supérieur de collectivité et que ces conventions sont

prises jusqu'en 2020, la collectivité s'est garantie de ne pas devoir augmenter ses contributions à ces associations.

Y a-t-il d'autres questions ?

Patricia BONARDI : Non.

Eddy VALADIER : Bien, je soumetts aux votes : qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

4. Vote des taux d'imposition des trois taxes locales directes pour l'année 2018

Eddy VALADIER : Délibération numéro 4 qui concerne les finances de notre collectivité et vous me permettez à ce moment de notre séance de travail de vous présenter Monsieur Gregory BAILLET qui nous vient de la commune de Vanves dans les Hauts-de-Seine qui a pris son poste lundi dernier et qui remplace Monsieur Stéphane MILON, notre ancien directeur financier qui est devenu directeur financier de Habitat du Gard.

Si vous voulez vous présenter.

Gregory BAILLET : Je suis ravi d'être parmi vous ce soir. Effectivement, j'ai rejoint la ville de Saint-Gilles lundi dernier. J'étais précédemment directeur des affaires juridiques et du service achat à la ville de Vanves, ville de 29 000 habitants en Première Couronne d'Ile-de-France. Pour vous situer, c'est sur le territoire du Parc des expositions, au sud de la capitale. J'ai exercé ces fonctions pendant une dizaine d'années et précédemment, je travaillais en tant qu'adjoint du directeur financier de la commune de Maisons-Alfort qui est une commune du Val-de-Marne cette fois, également en première Couronne parisienne où j'ai exercé ces fonctions à peu près aussi une dizaine d'années. Donc, il y a une double compétence qui m'a permis de postuler au remplacement de Monsieur MILON.

Eddy VALADIER : Bienvenue à vous dans notre collectivité. J'espère que chacune et chacun d'entre vous lui réserverez le meilleur accueil également. Il reste bien évidemment à votre disposition si vous souhaitez à un moment ou à un autre des précisions d'ordre financier ou juridique au titre des marchés publics puisque ce sont les deux domaines essentiellement qu'il aura à chapeauter, à piloter et à manager pendant les prochaines années.

Sur cette présentation de notre nouveau directeur financier, la délibération 4 qui concerne le vote des taux d'imposition des trois taxes locales directes pour l'année 2018, la direction générale des impôts nous a notifié le produit fiscal attendu pour l'année 2018 qui s'élèverait à la somme de 8 265 596 € et je vous propose, cette année comme les années précédentes à l'exception de l'année 2014 où nous avons baissé les impôts, de ne pas augmenter une nouvelle fois les taux d'impositions locaux et donc de fixer la taxe d'habitation à 18,46 %, la taxe foncière sur les propriétés bâties à 34,83 % et la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 107,52 %.

Y a-t-il des questions ? Madame MARTIN, je vous cède la parole.

Dominique MARTIN : Oui, sur le calcul que les taux soient respectés, c'est une bonne chose. La petite chose que j'ai, en regardant évidemment les calculs sur la partie des notifications des taux. Si on se base sur les impositions effectives en 2017 par rapport à celles de 2018, en maintenant les taux que vous maintenez, inévitablement cela génère une augmentation puisqu'on était à 8 157 495 l'année passée pour passer à 8 265 596, soit une augmentation de 108 800 €.

Donc, c'est le constat que je fais, le fait que cela augmente systématiquement légèrement l'aspect de la taxe d'une certaine façon. Si on voulait tenir compte de cet aspect-là et du fait qu'on maintient les taux, il y a une petite différence malgré tout par rapport à cela.

Eddy VALADIER : Effectivement, vous l'aurez noté mais c'est comme chaque année, en valeur, il y a une légère augmentation des recettes que perçoit la ville, notamment tout simplement, Madame MARTIN, parce que, entre chaque année, nous avons environ une centaine de permis de construire qui sont délivrés. Donc, nous avons une assiette fiscale qui augmente et il me paraît bien naturel que celles et ceux qui accèdent à la construction paient leur contribution comme celles et ceux qui ont construit les années précédentes. Donc, évidemment, notre collectivité s'accroît, notre population s'accroît donc, les recettes perçues s'accroissent également à due-proportion. C'est à mettre au regard aussi que ces nouvelles populations qui investissent notre collectivité génèrent elles-mêmes des besoins, que ce soit des besoins scolaires et Madame NOVELLI pourrait très bien en parler, que ce soit des besoins en termes sportifs et Monsieur DUMAGEL pourrait nous le dire ou en termes culturels.

Donc, évidemment une commune qui grandit a une assiette fiscale plus large et donc perçoit une recette correspondante, même si elle n'augmente pas ses taux. Pour ne pas avoir cette variation, il faudrait considérer que les nouveaux arrivants, on ne leur fait pas payer les impôts.

Dominique MARTIN : Non, la variation pourrait être de baisser légèrement les taux pour établir l'équivalent de l'année passée. C'est ça aussi la variation qui pouvait être possible dans le cadre de l'évolution peut-être de l'augmentation, pour l'installation, c'est cela que vous voulez dire.

Eddy VALADIER : J'entends et j'avais compris le sens de votre intervention. Il faudra m'expliquer comment une collectivité, elle baisse ses recettes fiscales pour accueillir des populations supplémentaires à qui elle ne voudrait pas faire payer les impôts mais quand même il faudrait éduquer leurs enfants accueillis dans nos locaux. Je ne connais pas de commune qui le fasse, parce qu'il faut quand même faire face aux dépenses nouvelles qu'occasionnent ces nouvelles populations.

Patricia BONARDI : Je voulais dire autre chose parce que, où est la baisse promise de 6 % de votre campagne électorale ? Il faut tenir ses promesses, Monsieur VALADIER.

Eddy VALADIER : Madame BONARDI, vous savez, le temps du bilan viendra mais il n'est pas arrivé. Mais je crois que sur celui-ci comme sur d'autres sujets, nous n'aurons pas à rougir, ou tout du moins, je ne rougirai pas et mes collègues non plus, sur l'action que vous aurons conduite sur ce mandat. Non seulement nous aurons réussi – on en tirera le bilan exact d'ici quelques mois – à multiplier nos investissements par trois et à abaisser la fiscalité. Je vous engage à reprendre les archives de la ville pour me dire à quelle période notre collectivité aura réussi à faire tant d'efforts d'équipements tout en baissant la fiscalité comme nous l'avons fait en 2014, comme nous l'avons fait sur la taxe des ordures ménagères en 2015, puis en 2016, puis en 2017. Alors oui, on peut par démagogie dire « nous pourrions annuler les impôts ». Mais ce ne serait que de la démagogie.

Dans le même temps, le contexte national évolue. Je ne sais pas, Monsieur MACRON supprime la taxe d'habitation progressivement pour 80 % de la population en moyenne nationale. Je me vois quand même pas diminuer des recettes aujourd'hui qui vont nous être remboursées demain, il faudrait être dingue financièrement.

Patricia BONARDI : Monsieur MACRON, on l'avait élu, vous en faites partie, vous êtes bien En Marche.

Eddy VALADIER : Restons sur notre territoire.

Patricia BONARDI : Vous vous apercevez maintenant que vous avez des difficultés.

Eddy VALADIER : Qui vous parle de difficultés ? Madame BORNADI, je vous rappelle qu'au moment du vote du budget, d'ailleurs je crois que vous ne vous y êtes pas opposée, nous avons sorti l'an passé plus de 3 millions d'excédents bruts de fonctionnement.

Patricia BONARDI : Fonctionnement, c'est une chose. On va voir au bout.

Eddy VALADIER : Le fonctionnement c'est une chose. Effectivement, le fonctionnement Madame BONARDI, ce n'est qu'une partie de notre budget puisqu'il y a aussi le volet investissement. Mais

si nous ne dégagions pas un excédent positif important de notre budget de fonctionnement pour alimenter notre budget d'investissement, si dans le même temps, ce budget d'investissement, on ne le valorisait pas par les nombreuses subventions qui nous sont octroyées, vous n'aboutiriez pas à avoir dû voter un budget de 17 millions d'euros d'équipement. Les choses se tiennent.

D'ailleurs, vous me donnez l'occasion, je ne sais pas si vous avez deux secondes mais puisque vous m'en donnez l'occasion, je le fais avec grand plaisir... Vous l'avez Monsieur MARCK le mail qu'on a reçu ce matin de Paris qui nous accorde 900 000 € de plus ?

Alors, mail reçu à 10h57 : « Bonjour. Suite à la commission nationale du 23 mars, je vous fais un retour sur l'examen du dossier de Saint-Gilles. L'opération a reçu un avis favorable pour une subvention de 900 000 € la plus importante de toutes celles accordées aux opérations de ce département. C'est donc une très bonne nouvelle pour la ville. Bien cordialement. Le directeur départemental des Territoires et de la Mer du Gard. Service urbanisme et habitat. »

Vous le remercieriez pour moi Madame BREUIL parce que c'est Madame BREUIL qui a porté ce travail.

Tout cela pour vous dire par rapport à votre intervention, quel rapport, vous me parlez de finances, vous parlez de budgets de fonctionnement, je vous explique qu'il est nécessaire que nous ayons un budget de fonctionnement excédentaire pour alimenter notre budget d'investissement et vous me dites « on verra les années plus tard, on verra, on verra ». Vous me dites la santé financière de cette collectivité. Je vous en apporte encore une fois ce soir la preuve, elle est bonne.

Parce que Madame BONARDI, si l'État ou ses partenaires, que ce soit la Région, le Département, l'Agglomération donnaient comme vous le dites de l'argent comme cela, cela fait bien longtemps que l'argent comme cela serait venu dans notre collectivité. S'il n'a pas été accordé à notre collectivité pendant de nombreuses années, c'est peut-être qu'il ne vienne pas comme cela et c'est peut-être parce que mes collègues s'emploient à monter des dossiers pertinents et à faire œuvre de persuasion auprès de nos partenaires. Lorsque je lis la presse, je vois des communes voisines qui se plaignent de ne pas avoir des subsides de la Région, de l'État, du Conseil départemental. Si la ville de Saint-Gilles les obtient, il doit bien y avoir quelque chose. Mais je sais que vous allez me répéter que c'est grâce à vous, que c'est parce qu'il y a la crainte de vous voir arriver à notre place qu'on nous aide.

Patricia BONARDI : Quelque part, vous n'avez pas tort.

Eddy VALADIER : Donc, si je n'ai pas tort, venant de votre part, je crois que je dois avoir probablement un peu raison.

Patricia BONARDI : Oui, ça fonctionne par rapport à cela. Il faut que vous restiez en place.

Eddy VALADIER : Le plus important, c'est de faire savoir à nos concitoyens Saint-gillois que malgré les discours alarmistes comme vous vous plaisez à tenir, une fois de plus, le budget va bien, les impôts n'augmentent pas, voilà, je crois que c'est là...

Patricia BONARDI : Mais ils ne baissent pas non plus.

Eddy VALADIER : Il y a la moitié des communes de France qui les ont encore augmentés. Vous qui connaissez quand même normalement bien cette commune, bon, soyons sérieux.

Alors qui est contre ?

Patricia BONARDI : Nous.

Eddy VALADIER : D'accord. Qui s'abstient ? A la majorité, je vous remercie.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ (POUR : 25 ; CONTRE : 4)

5. Port de Plaisance – Financement des travaux sur le Budget Principal 2018 de la ville de Saint-Gilles

Eddy VALADIER : Délibération suivante, sur le port de plaisance et le financement des travaux sur le budget principal 2018 de notre ville et je cède la parole à Monsieur PERRET.

Xavier PERRET : Oui, bonjour tout le monde. Je vais faire le lien avec les débats qui se sont déroulés précédemment. On va parler de budgets d'investissement et la balade des bateaux du Boat qui passent du port de Beaucaire au port de Saint-Gilles.

C'est simplement suite à ce déménagement, on va placer des pontons flottants. Cette opération va coûter au maximum 166 600 €. On est bien sur un maximum parce que la délibération suivante, c'est justement l'appel à des subventions.

C'est tout, je n'ai rien d'autre à rajouter, Monsieur le Maire.

Eddy VALADIER : Merci, Monsieur PERRET. Y a-t-il des questions ?

Patricia BONARDI : Combien de mètres linéaires de pontons faut-il ? C'est cher quand même.

Xavier PERRET : Un peu plus de 100.

Patricia BONARDI : Mais est-ce que le port est dimensionné pour ce développement important quand même ?

Xavier PERRET : Oui, sinon on ne pourra pas le faire.

Eddy VALADIER : D'autres questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité ? Vous vous abstenez sur le fait que le Boat transfère ses bateaux sur Saint-Gilles et qu'on développe l'économie à Saint-Gilles ? D'accord, quatre abstentions.

ADOPTÉE A LA MAJORITE (POUR : 25 ; ABSTENTIONS : 4)

Eddy VALADIER : Si vous me permettez, Monsieur PERRET, non pas un conseil mais une remarque : lorsque vous rencontrerez les quinze employés de la société le Boat, leur signaler que le développement de cette entreprise sur notre commune n'est pas totalement partagé dans ce Conseil municipal. Merci.

Allez-y, je vous en prie.

Patricia BONARDI : Si on s'est abstenu, c'est pour une bonne raison. Voilà, je ne peux pas développer, cela se verra dans les mois à venir. Merci.

6. Création de pontons flottants – Demande de subventions

Eddy VALADIER : Délibération suivante, les demandes de subventions concernant la création de ces pontons flottants. Monsieur PERRET, vous avez la parole.

Xavier PERRET : Le petit rapporteur va vous dire que nous sommes saisis dans le cadre de ce développement de ces dépenses majestueuses de 166 000 € pour ne pas dépenser inconsidérément le budget de la ville et de nous ruiner. On est saisi pour autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de la Région, de la Communauté d'agglomération et toute autre institution qui pourra financer.

Eddy VALADIER : Merci, Monsieur PERRET. Y a-t-il des questions ?

Patricia BONARDI : Pourquoi cette dépense n'incombe-t-elle pas à la société qui loue les bateaux ?

Xavier PERRET : Parce que c'est le port.

Patricia BONARDI : C'est bien la mairie de Saint-Gilles ?

Xavier PERRET : C'est la mairie, la Communauté d'agglomération.

Eddy VALADIER : Comme la Communauté des communes de Beaucaire, comme Port-Camargue, ce sont les communes ou les EPCI qui investissent dans les équipements, vous avez des entreprises qui s'installent et elles payent chaque année en fonction du nombre d'emplacements qu'elles occupent sur un port un droit de place et c'est de cette façon que le budget du port est alimenté.

Y a-t-il d'autres questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vous vous êtes abstenus la précédente, il faut vous abstenir sinon, cela ne va pas marcher. Oui, mais je vous regarde pas comme ça, je vous recède la parole, allez-y. Non ?

Donc, quatre abstentions. Je vous remercie.

ADOPTÉE A LA MAJORITE (POUR : 25 ; ABSTENTIONS : 4)

7. Projets tutorés en partenariat avec l'Université de Nîmes

Eddy VALADIER : Délibération numéro 7, je cède la parole à Monsieur Jean-Pierre GARCIA. C'est le petit rapporteur qui vous a troublé, Monsieur GARCIA ?

Jean-Pierre GARCIA : Oui, Monsieur le Maire, la Commune de Saint-Gilles souhaite dans le cadre d'une démarche initiée par l'université de Nîmes mettre à profit l'expertise de ses agents communaux au service des étudiants de Master 2, droit des collectivités territoriales, parcours droit des affaires locales. Les étudiants, bien sûr seront les agents territoriaux de demain. Cet échange permettra à la Commune de profiter des compétences d'étudiants motivés sur des problématiques des collectivités territoriales, permettant ainsi d'apporter un éclairage novateur et de mettre à profit cette réflexion en interne afin d'améliorer chaque jour notre service au public.

Eddy VALADIER : Et nous avons déjà un étudiant qui vient, je crois à partir de la semaine prochaine pour trois mois, au sein de notre service achats publics.

Y a-t-il des questions sur ce partenariat avec l'université de Nîmes ?

Patricia BONARDI : Une question : où est le partenariat ? Il n'est pas joint.

Eddy VALADIER : Il y a une convention, Monsieur MARCK, qui a été signée ?

M. MARCK : C'est un engagement de principe comme collaboration avec l'université.

Eddy VALADIER : C'est un échange avec l'université.

Patricia BONARDI : C'est un échange, il n'y a pas de papier. D'accord.

Dominique NOVELLI : Après, il y a des conventions qui...

M. MARCK : Il y a des conventions indépendantes de ce dossier qui concerne le fait de recevoir un stagiaire.

Eddy VALADIER : Comme précisé par Madame NOVELLI et Monsieur MARCK on a une convention d'apprentissage ou de stage avec l'étudiant que nous accueillons et l'université de Nîmes. Mais il n'y a pas une convention cadre dans le cadre de la délibération.

Bien, sur cette demande de précisions, y a-t-il d'autres questions ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

8. Accompagnement renforcé vers l'emploi - Demande de subvention au titre du Fonds Social Européen (FSE)

Eddy VALADIER : Délibération numéro 8, c'est Monsieur PERRET qui nous la rapporte.

Xavier PERRET : Comme toutes les années, cela concerne l'accompagnement renforcé vers l'emploi qui est dirigé vers une quarantaine de personnes qu'on appelle éloignées de l'emploi, c'est-à-dire qui ne savent pas utiliser un ordinateur, faire un courrier ou ce genre de choses. Donc, c'est une action qui est subventionnée à hauteur de 90 % par le Fonds soutien européen. Simplement, on est saisi pour autoriser le Maire à demander cette subvention.

Eddy VALADIER : Merci, Monsieur PERRET. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

9. Echange de terrains entre la Commune, Monsieur Louis GUIDI Louis et la SNC GUIDI-PERRUCHON

Eddy VALADIER : Délibération numéro 9, c'est Monsieur DUMAGEL qui nous la présentera.

Alex DUMAGEL : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'un échange de parcelles de terrain de même superficie entre la Commune et Monsieur Louis GUIDI d'une part, et la Commune et la SNC GUIDI-PERRUCHON d'autre part.

Le but est de réunir ces parcelles qui sont actuellement imbriquées les unes aux autres afin d'obtenir un tènement foncier d'un seul tenant pour chacun. France Domaine a estimé que les deux emprises sont d'égale valeur. Les frais inhérents à ce dossier seront supportés par la Commune. Le Conseil est saisi pour autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Eddy VALADIER : Merci, Monsieur DUMAGEL. Y a-t-il des questions ? Vous l'avez compris, c'est pour qu'on ait une unité foncière autour du tennis club de Saint-Gilles.

Pas de questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je souligne que Monsieur Benjamin GUIDI a quitté la salle et n'a pas pris part aux votes pour cette délibération.

N'a pas pris part au vote et a quitté la séance : Monsieur Benjamin GUIDI

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

10. Désignation du correspondant de la Commune auprès du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'environnement du Gard (CAUE)

Eddy VALADIER : Délibération 10, il s'agit de désigner le correspondant de la Commune auprès du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Gard, le CAUE et considérant ses prérogatives, je vous propose de désigner Monsieur Serge GILLI, adjoint au Maire en qualité de correspondant du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Gard.

Y a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

11. Institution du Droit de Prémption Urbain simple et renforcé

Eddy VALADIER : Délibération suivante, le numéro 11, je cède la parole à Monsieur GILLI.

Serge GILLI : Depuis le 27 mars 2017, date où le POS devient caduc, la Commune a perdu son droit de préemption. Le PLU venant d'être approuvé par le Conseil municipal, la Commune souhaite réinstaurer son droit de préemption sur les zones urbaines et à urbaniser définies par le PLU.

Eddy VALADIER : Merci, Monsieur GILLI. Y a-t-il des questions ?

S'il n'y a pas de questions, je sou mets cette délibération aux votes : qui est contre ? Qui s'abstient ? Contre ?

Patricia BONARDI : J'ai une question. Excusez-moi, il y a quelque chose qui me tracasse. Il ne devait pas être créé 1 000 emplois ?

Eddy VALADIER : Ça c'est le droit de préemption là. Je ne vois pas le lien avec la création de 1 000 emplois.

Là on est dans l'urbanisme.

Patricia BONARDI : OK.

Eddy VALADIER : Vous êtes toujours contre ?

Patricia BONARDI : Oui.

Eddy VALADIER : Je me permets d'insister. Les communes qui perdent leur droit de préemption les exposent. Je n'ai jamais vu une commune qui n'avait pas de droit de préemption. Bon, je respecte votre choix. Donc quatre contre ? Adoptée à la majorité, je vous remercie.

ADOPTÉE A LA MAJORITE (POUR : 25 ; CONTRE : 4)

12. Signature d'une convention de servitudes pour des travaux sur le réseau électrique au profit d'ENEDIS

Serge GILLI : ENEDIS souhaite faire passer les conducteurs aériens d'électricité en façade des immeubles bâtis sur l'immeuble Cazelles, dans la rue de la République. Donc il faut autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de servitudes pour ces travaux nécessaires.

Eddy VALADIER : Merci, Monsieur GILLI. Y a-t-il des questions sur cette délibération ?

Pas de question ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

13. Mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage (OLD)

Eddy VALADIER : Délibération numéro 13, je cède la parole à Monsieur Frédéric BRUNEL.

Frédéric BRUNEL : Cette délibération concerne la mise en œuvre légale de débroussaillage, donc le préfet et tout le département mettent l'accent justement pour qu'on prenne acte de la mise en place d'un plan d'actions pour contrôler l'application effective de ces OLD.

Il faut savoir que déjà le Gard est à la pointe là-dessus, si on regarde tous les incendies de l'été dernier avec la sécheresse nous avons eue, on a quand même été épargné par ce gros travail. Pour notre Commune,

c'est un peu moins important puisqu'on n'a pas de grosses zones forestières boisées. Donc là où on pouvait le constater, c'est sur le site de la DDTM où il y a toute la cartographie des secteurs soumis aux OLD.

Eddy VALADIER : Merci, Monsieur BRUNEL. Y a-t-il des questions concernant cette délibération ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

14. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Union Sportive de l'Ecole Primaire (USEP) de l'école Jean Moulin

Eddy VALADIER : Délibération numéro 14, je cède la parole à Madame NOVELLI.

Dominique NOVELLI : Oui, il s'agit comme on le fait souvent chaque année de subventionner un projet particulier qu'une école porte et là en l'occurrence, c'est l'école Jean Moulin avec la découverte cinéma. Donc c'est sur l'année scolaire où les enfants vont pouvoir bénéficier de voir tout ce qui se passe autour du cinéma. La Commune a trouvé pertinent de leur donner une aide financière parce que ce sont des projets qui coûtent assez cher.

Eddy VALADIER : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

15. Mise en accessibilité de la Médiathèque - Demande de subventions

Eddy VALADIER : Délibération numéro 15, je cède la parole à Madame AJMO-BOOT.

Sylvie AJMO-BOOT : Merci, Monsieur le Maire. Par délibération en date du 9 février 2016, le Conseil municipal a approuvé l'ADAP de la Commune de Saint-Gilles. La ville souhaite dans ce cadre engager des travaux de mise en accessibilité de la médiathèque. Les travaux envisagés qui consistent principalement au changement de la porte d'entrée et la modification de la bande d'accueil, la mise aux normes des sanitaires et amélioration de la signalétique du guidage et de l'éclairage seraient complétés d'un équipement audio et de deux fauteuils roulants afin de solliciter le label tourisme et handicap. Les travaux s'élèvent à 34 750 €, opération susceptible de bénéficier d'une aide de la DRAC Occitanie et de la région Occitanie.

Le Conseil municipal est sollicité afin d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus hautes possibles pour la réalisation de ces travaux.

Eddy VALADIER : Merci, Madame AJMO-BOOT. Y a-t-il des questions ? Pas de questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

16. Signature d'une convention de partenariat entre la Ville de Saint-Gilles et l'Association Accueil et Traditions Saint-Gilles – Saint-Jacques

Eddy VALADIER : Délibération numéro 16, je cède la parole à Madame PEREZ.

Berta PEREZ : Merci, l'association Comité Accueil et Traditions Saint-Gilles Saint-Jacques a souhaité s'associer aux manifestations organisées par la ville dans le cadre de la célébration des 20 ans de l'inscription de son abbatale au Patrimoine mondial de l'Unesco au titre du bien en série du Chemin de Saint-Jacques de Compostelle en France.

Pour ce faire, il est proposé la passation d'une convention qui définit l'objet et les modalités de partenariat entre la ville et ladite association et de leur accorder une subvention exceptionnelle de 2 578 € pour mener à bien ce projet.

Il est demandé à Monsieur le Maire de signer cette convention.

Eddy VALADIER : Merci, Madame PEREZ. Y a-t-il des questions ? Pas de questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

17. Signature d'une convention de partenariat entre la Ville de Saint-Gilles et l'Association Histoire d'Archéologie Sauvegarde de Saint-Gilles

Berta PEREZ : La délibération du 2018/03-17 va dans le même sens mais cette fois pour l'Association Histoire d'archéologie Sauvegarde de Saint-Gilles. Ils demandent une subvention de 13 600 € pour mener à bien leur projet.

Eddy VALADIER : Des questions ? Pas de questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

18. Marché de travaux – Aménagement des voiries et places du Centre-ville – Secteur 2 – Attribution

Eddy VALADIER : Délibération numéro 18, je cède la parole à Monsieur Jean-Pierre GARCIA.

Jean-Pierre GARCIA : Oui, Monsieur le Maire, donc la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des voiries et places du centre-ville a été attribuée en juillet 2016 à la société SARL Art Paysagiste. Concernant le marché de travaux, une procédure d'appel d'offres a été lancée le 15 décembre 2017. Cette consultation était répartie sur trois lots : lot 1, voirie ; lot 2, de réseaux secs et éclairage public et lot 3, espaces verts.

Après la réception des offres, l'analyse administrative par le service marché public et l'analyse technique par le maître d'œuvre et présentation à la commission d'appel d'offres le 6 février 2018, il est proposé au Conseil municipal de vous autoriser, Monsieur le Maire, à attribuer et à signer les marchés pour le lot 2 à l'entreprise CITEOS, pour un montant de 388 190 €, pour le lot 3 espaces verts à l'entreprise GRC Paysage pour un montant de 69 967 €. Il est précisé que le lot 1 voirie est déclaré sans suite pour motif d'intérêt général, une nouvelle procédure va être relancée.

Eddy VALADIER : Merci, Monsieur GARCIA. Ce sont deux entreprises, l'une de Garons et l'autre de Bouillargues.

Jean-Pierre GARCIA : Tout à fait.

Eddy VALADIER : Des questions ? Pas de questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**19. Marché de travaux n° 17004-02 – Aménagement des voiries et places du centre-ville – Lot 2
Éclairage – Passation d'un avenant n°2**

Jean-Pierre GARCIA : Cet avenant numéro 2 a été nécessaire pour un certain nombre de travaux, rendus indispensables à différents endroits. Vous avez la liste dans la délibération. Donc ces travaux pour un coût global de 9 083 €, qui porte le marché à 302 209 €.

Eddy VALADIER : Merci, Monsieur GARCIA. Y a-t-il des questions ?

Allez-y, Madame BONARDI, je vous cède la parole.

Patricia BONARDI : Un constat que nous faisons depuis. Il y a toujours des avenants, signes que ces travaux sont faits dans la plus grande précipitation. Est-ce que les entreprises ne sont pas aptes ? Parce que nous avons encore beaucoup d'avenants.

Eddy VALADIER : Vous le voyez là, sur le parking Charles-de-Gaulle, il y a un mat d'éclairage qui a été percuté par un camion, donc ce n'est pas forcément facile de l'anticiper deux ans en avance.

Patricia BONARDI : Tout à fait. Mais ce que je veux dire c'est qu'il y a beaucoup d'avenants.

Eddy VALADIER : Oui, 9 000 € sur un projet qui fait deux millions et demi.

Patricia BONARDI : On entend très bien ce que vous dites mais essayez de le comprendre aussi, je vous dis qu'il y a beaucoup d'avenants sur d'autres travaux. Il va y en avoir par la suite.

Eddy VALADIER : Nous allons essayer de nous améliorer. Evidemment, nous ne sommes pas parfaits et nous allons essayer de nous améliorer.

Patricia BONARDI : On prend acte. On verra.

Eddy VALADIER : D'autres questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**20. Marché de travaux n° 17004-01 – Aménagement des voiries et places du centre-ville – Lot 1 Voirie
et mobilier – Passation d'un avenant n°3**

Eddy VALADIER : Délibération numéro 20, marché de travaux.

Jean-Pierre GARCIA : Effectivement, encore d'avenants, pour un certain nombre de travaux rendus nécessaires, pas forcément de notre faute là. Il a fallu installer une jardinière. Tous ces travaux, vous avez la liste et vous l'avez vue, pour montant de 79 798 € soit un total de 12,58 %.

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions ?

Patricia BONARDI : Oui, encore une fois des avenants. Par contre, j'ai une question. C'est au sujet, vous savez, on parlait de l'entrée du garage qui a été oubliée, mais était oubliée par qui ? Cette entreprise qui doit payer le maître d'œuvre ?

Eddy VALADIER : Non, les travaux sont exécutés pour le compte de la ville. C'est un garage qui n'était pas utilisé, il était extrêmement peu large, une 4L qui y rentrait, il a fallu rabaisser trois bordures. Il y en a peut-être eu, je ne sais pas, pour 500 € ? Voilà.

Quand vous serez aux affaires, Madame BONARDI, tout va rouler.

Patricia BONARDI : Là, quand même vous voyez que c'est fait à la précipitation, puisqu'il y a les plaques de ville...

Eddy VALADIER : Pas vraiment. On a l'architecte des bâtiments de France qui a souhaité modifier l'escalier entre la place Ernest-Blanc et la rue Victor-Hugo. On fait comment ? on a besoin d'autorisation d'aménagement ; l'architecte des bâtiments de France représente de l'État ; on est financé au titre du fonds de soutien à l'investissement public local, on est en secteur sauvegardé, on est bien aussi tenu de tenir compte des conseils et des prérogatives de l'État. Il y a eu sur le parking Charles-de-Gaulle, un décaissement autour du cyprès, le cyprès il n'a pas résisté. Bien sûr, parking Charles-de-Gaulle on l'a fait cet été au mois de juillet, il n'avait pas plu depuis le 4 mai, peut-être que le cyprès, j'aurais pu aller l'arroser avec mon arrosoir. Vous savez quand vous investissez 17 millions d'euros, vous avez quelques centaines d'euros que bon, vous savez, il faut être chef d'entreprise, il faut savoir ce que c'est que de réaliser un chantier pour savoir que ce n'est pas toujours simple. Voilà.

Mais on va s'améliorer, on va essayer de s'améliorer.

Patricia BONARDI : Il y a beaucoup d'avenants fourre-tout on va dire. Cela ménage une imprécision, en étant une mairie, il faudrait quand même que vous essayiez d'être beaucoup plus professionnels.

[Rires dans la salle]

Eddy VALADIER : Non, plus sérieusement, j'ai demandé à nos services, notamment à notre directeur général des services d'être vigilant à ce que la définition des besoins parce que, au travers de vos propos, ce que vous évoquez c'est la définition du besoin. J'ai demandé que nous soyons extrêmement vigilants sur la définition du besoin, ce qui pourrait réduire ce sujet que vous évoquez.

Patricia BONARDI : Vous voyez, on n'a pas tort.

Eddy VALADIER : Je vous donne souvent raison, vous savez, je suis magnanime.

Prenez le micro, Madame BREUIL, restez zen.

Géraldine BREUIL : Il faut quand même savoir qu'on est dans une ville remplie d'histoire. Vous êtes les premiers à valider les travaux qui se font sur cette histoire-là pour la mettre en avant. Vous imaginez bien que dans une ville qui est médiévale, où des bâtiments qui sont restaurés, que ce soit la salle Cazelles, les rues, que ça soit l'abbatiale, il y a des découvertes majeures qui sont imprévisibles mais qui donnent justement tout l'attrait de notre ville.

Alors certes, il y a des avenants, y compris les couleurs qui ont été révélées sur l'abbatiale qui induisent des avenants, mais c'est normal. C'est sûr, si on était dans une ville nouvelle près d'Eurodisney à Marne-la-Vallée ou j'en sais rien, on aurait certainement beaucoup moins de surprises mais beaucoup moins de trésors à mettre en avant. C'est la même chose sur les rues, elles étaient pavées depuis le moyen-âge. Il faut quand même se rendre compte qu'on ne fait pas des travaux, on n'est pas en train de monter des tours ou des HLM ; on est en train de faire des travaux sur notre histoire.

Donc en effet, il y a des aléas, il y a des choses qui se découvrent, puis des choses qui en effet induisent des avenants, mais généralement, c'est pour mieux prendre en compte et avoir un résultat qui soit optimal. Donc je pense que, honnêtement, il n'y a pas de quoi s'offusquer en passant des avenants pour améliorer la qualité d'un équipement ou la qualité d'un traitement de rue ou la qualité des travaux engagés par l'ensemble des services et l'ensemble de la ville.

Je ne pouvais pas ne pas le dire.

Eddy VALADIER : Allez-y, Madame BONARDI. J'adore ce débat.

Patricia BONARDI : Je comprends ce que vous voulez dire. Vous avez parlé encore de la salle Cazelles, je crois qu'on va en parler bientôt. Au point de vue de la toiture, c'est ça, désamiantage, beaucoup de choses, là c'est plus récent, vous voyez. Je comprends très bien ce que vous avez dit, j'ai bien entendu.

Eddy VALADIER : Entendu. Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

21. Marché de travaux – Amélioration du niveau de sécurité, mise en accessibilité et réhabilitation de l'immeuble et salle Cazelles – lot 2 Gros œuvre – Maçonnerie – Couverture – Passation d'un avenant n°2

Eddy VALADIER : Délibération 21, Monsieur GARCIA.

Jean-Pierre GARCIA : J'enchaînerai sur cinq délibérations concernant des avenants, encore, pour la salle Cazelles.

Effectivement, comme disait Madame BREUIL, on aurait pu raser la salle Cazelles et refaire du neuf, on aurait eu moins d'avenants. Quand on restaure de l'ancien, effectivement on découvre un certain nombre de choses. Par exemple, suite à la dépose de l'ensemble des faux-plafonds, certaines poutres de la charpente que l'on ne voyait pas se sont révélées de section insuffisante, donc il a fallu les doubler et comme cela, il y a un certain nombre de travaux qu'on a découverts.

Donc, cet avenant numéro 2 concernant le gros œuvre s'élève à un montant de 12 341 € hors taxes.

Eddy VALADIER : Des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Quatre abstentions. À la majorité, je vous remercie.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ (POUR : 25 ; ABSTENTIONS : 4)

22. Marché de travaux – Amélioration du niveau de sécurité, mise en accessibilité et réhabilitation de l'immeuble et salle Cazelles – lot 4 Étanchéité – Passation d'un avenant n°1

Jean-Pierre GARCIA : Sur le lot 4, étanchéité, concernant la terrasse et la courette. Il y avait une étanchéité qui était faite, il fallait qu'on la refasse mais la société ne nous garantissait pas l'étanchéité si on n'enlevait pas l'étanchéité existante, donc on avait le choix. On a choisi effectivement d'avoir une garantie décennale. Il a fallu donc rajouter un peu d'argent pour enlever l'étanchéité existante, 2 093 €

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions ?

Patricia BONARDI : Pour avoir une garantie décennale, je le sais mais je ne suis pas une experte, il ne faut pas autre chose dessus quoi. Garantie décennale, c'est comme demain, si vous allez refaire votre toiture, vous allez remettre une nouvelle tuile sur les anciennes. Cela aussi c'est un peu d'amateurisme pour une mairie, ça craint quand même. On s'abstient.

Eddy VALADIER : Vous avez raison. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Madame MARTIN aussi ? Vous n'avez pas l'air de le faire avec enthousiasme, Madame MARTIN, excusez-moi.

Intervention hors micro

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ (POUR : 25 ; ABSTENTIONS : 4)

23. Marché de travaux – Amélioration du niveau de sécurité, mise en accessibilité et réhabilitation de l'immeuble et salle Cazelles – lot 7 Menuiseries Intérieures – Passation d'un avenant n°1

Jean-Pierre GARCIA : Cet avenant a été rendu obligatoire suite à l'entreprise qui avait le lot menuiserie extérieure qui nous a fait défaut. On a pris beaucoup de retard avec cette entreprise avant de se convaincre qu'il fallait effectivement résilier leur marché. Pour que les entreprises puissent continuer de travailler, il fallait que les lieux soient clos et couverts. La solution qui a été choisie, c'est de mettre des panneaux de bois à toutes les fenêtres. Donc, on a fait faire plusieurs devis et c'est l'entreprise qui avait le

lot 7 menuiserie intérieure qui a fait la meilleure offre, qui nous a mis des panneaux de bois sur l'ensemble des ouvertures pour un montant de 5 000 €

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

24. Marché de travaux – Amélioration du niveau de sécurité, mise en accessibilité et réhabilitation de l'immeuble et salle Cazelles – lot 11 Electricité Courants faibles – Passation d'un avenant n°2

Jean-Pierre GARCIA : Conséquence de la précédente délibération. Le menuisier y a mis des panneaux de bois, il n'en a pas trouvé de transparent. Donc, quand il les a mis en place, on n'y voyait plus suffisamment pour travailler. On a été obligé d'installer un éclairage de chantier. C'est l'entreprise qui avait le lot 11 électricité qui nous les a installés pour un montant de 2 151 €

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

25. Marché de travaux – Amélioration du niveau de sécurité, mise en accessibilité et réhabilitation de l'immeuble et salle Cazelles – lot 12 Plomberie Sanitaires Chauffage Ventilation - Climatisation– Passation d'un avenant n°2

Jean-Pierre GARCIA : Concernant le lot 12 plomberie, il y a plusieurs travaux qui ont été nécessaires. Quand on a démolé des faux-plafonds, on a découvert qu'il y avait des tuyaux qu'il fallait désamianter et le désamiantage est une opération qui coûte extrêmement cher. Là il y a eu un montant de 9 500 € pour le désamiantage.

Il y a une autre opération qui a été faite, c'est plus une proposition de notre éminent responsable des bâtiments qui a souhaité mettre en place une solution pour faire des économies de chauffage, donc pour un montant de 2 400 €

Eddy VALADIER : Merci. Y a-t-il des questions ? Allez-y, je vous cède la parole.

Patricia BONARDI : C'est une constatation là aussi, c'est-à-dire que la recherche d'amiante dans ce bâtiment a été vraisemblablement bâclée encore parce que, y revenir, c'est une entreprise qui est spécialisée.

Eddy VALADIER : Il fallait démolir le plafond, c'était sous le plafond.

Patricia BONARDI : Mais quand même ils ont des appareils.

Jean-Pierre GARCIA : Non, il n'y a pas de détecteur d'amiante. C'est du tuyau caché, on ne voit pas.

Eddy VALADIER : Si par exemple sous ce plafond, vous avez un conduit qui a de l'amiante, il faut démolir le plafond pour s'en apercevoir. Comme le disait Madame BREUIL tout à l'heure, on est dans des bâtiments très, très anciens.

Patricia BONARDI : Justement, il y avait eu beaucoup d'amiante, on le sait ça, sous le bâtiment que l'intégralité...

Eddy VALADIER : Il y a eu des travaux qui ont été faits heureusement depuis l'époque qui est...

Patricia BONARDI : Il y a 40 ans, 50 ans... les façades...

Eddy VALADIER : Il y en a eus avant. La salle elle a fait l'objet d'un premier réaménagement il y a une quarantaine d'années mais elle a été utilisée bien avant.

Patricia BONARDI : Tout à fait. Mais l'amiantage, vous n'avez pas vu cela.

Eddy VALADIER : Il fallait démolir le plafond. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ?

Patricia BONARDI : Voilà, ce qui est encore... en sachant il y a une époque, si vous doutez un petit peu qu'il peut y en avoir de partout.

Eddy VALADIER : Bon. Pas d'autres questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

26. Marché de travaux – Réhabilitation et extension de la Halle Georges Chouleur à Saint-Gilles – Lot 5 Menuiseries extérieures – Passation d'un avenant n°2

Jean-Pierre GARCIA : Concernant les menuiseries extérieures, il y avait un choix qui avait été fait de mettre des châssis fixes dans les vestiaires. Il s'est avéré qu'on a préféré a posteriori mettre des ouvrants. Donc on a fait un avenant pour montant de 1 120 €

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

27. Marché de travaux – Travaux d'amélioration du niveau de sécurité, mise en accessibilité et réhabilitation de l'immeuble et salle Cazelles – Attribution lots 3A et 3B

Eddy VALADIER : Délibération 27, c'est la version qui vous a été remise sur table après la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 22 mars 2018.

Est-ce que vous souhaitez une interruption de séance pour en prendre connaissance ? Non.

Monsieur GARCIA, je vous cède la parole.

Jean-Pierre GARCIA : Cette délibération concerne ce que je vous disais tout à l'heure sur les menuiseries extérieures où on a dénoncé le marché concernant les menuiseries extérieures et la verrière. En fait, on a relancé le marché en le décomposant en deux lots : 3A - 3B, un pour les menuiseries extérieures et l'autre pour la verrière, ce qui nous avait semblé au vu de tous les dossiers que finalement, c'est la verrière qui posait problème à tous les menuisiers.

Après analyse administrative des offres et la présentation à la commission d'appel d'offres tout récemment le 22 mars, pour le lot 3, c'est l'entreprise Moine Menuiserie qui a été classée première pour un montant de 54 734 € hors taxes. Quant au lot 3B, c'est-à-dire la verrière, il s'est retrouvé encore infructueux. On n'avait reçu qu'une offre qui a été déclarée inacceptable car largement au-dessus de l'estimation du maître d'œuvre. Ce lot sera relancé.

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Eddy VALADIER : Mesdames, Messieurs, en tout cas je vous remercie de cette belle séance de travail. Je vous souhaite une bonne soirée.

La séance du Conseil Municipal est close à 22h00.